

IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR

IDENTIFICATION DU MALADE

PRESCRIPTIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DE L'AFFECTION DE LONGUE DUREE RECONNUE (LISTE OU HORS-LISTE)
(AFFECTION EXONERANTE)

Le :

CHLORHYDRATE DE PILOCARPINE : gélules à 4 mg : 1 gélule 2 à 6 fois /j

Préparation magistrale, en l'absence de spécialité équivalente

QSP 1 mois

Ordonnance pour 1 an

PRESCRIPTIONS SANS RAPPORT AVEC L'AFFECTION DE LONGUE DUREE
(MALADIES INTERCURRENTES)